

Les dossiers complets seront traités dans l'ordre d'arrivée et les places seront attribuées en fonction des disponibilités.

Les documents nécessaires à l'inscription sont disponibles sur le site internet, ou envoyés par mail sur simple demande.

Le dossier complet comprend :

- la Fiche d'inscription complétée et le(s) règlement(s) correspondant(s)
- L'attestation du quotient familial
- La fiche sanitaire complétée + copies des vaccinations (carnet de santé)
- L'attestation d'assurance
- La fiche d'adhésion à l'AGF et son règlement de 22 €

Le règlement des inscriptions à l'ALSH/Séjour peut être effectué :

- par virement bancaire à **IBAN** : FR76 1513 5090 1708 0012 2475 154 **BIC** : CEPAFRPP513
Merci de préciser nom de la structure + nom de l'enfant (ex : Sélestat, enfant Dupont) + nous faire parvenir obligatoirement l'avis d'exécution par mail
- par chèque bancaire à l'ordre de l'AGF de Sélestat (1 chèque par structure)
- par chèque ANCV
- en espèces (en dernier recours)

La carte de membre de 22 € est à payer séparément :

- par virement bancaire à IBAN : FR76 1027 8013 0000 0194 5974 583 BIC : CMCIFR2A
Merci d'indiquer le nom de la famille (ex : CM + Famille DUPONT) + nous faire parvenir obligatoirement l'avis d'exécution par mail
- par chèque bancaire à l'ordre de l'AGF de Sélestat
- ou en espèces

Les inscriptions pourront s'effectuer :

- par voie numérique à l'adresse : selestat@agf67.fr
- par voie postale à l'adresse : CSF de l'AGF de Sélestat, 13b Allée de la 1^{ère} Armée, 67600 Sélestat ou par dépôt dans notre boîte aux lettres,
- en présentiel dans nos locaux, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Une confirmation d'inscription vous sera transmise par mail dans les meilleurs délais.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et traité lorsqu'il aura été complété.

L'équipe du CSF de l'AGF de Sélestat